

Compétence eau et assainissement

2022-04-29 commission 04 eau & assainissement



1. Résultat de la délibération sur le rapport n° 23 en conseil communautaire du 02/12/2021

Dont l'objet était la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement.

Pour	Contre	Abstention
27	9	26



2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil eau potable 1/3

- Le Président d'ALF,
- Le V.P. en charge de la compétence,
- Le DGS d'ALF,
- Le DGSA en charge des finances d'ALF,
- La DGSA en charge des R.H. d'ALF,



2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil eau potable 2/3

- Le directeur du pôle technique d'ALF,
- L'assistante de pôle du pôle technique,
- Un membre de la commission représentant les communes de moins de 300 habitants
- Un membre de la commission représentant les communes de 301 à 1 000 habitants
- Un membre de la commission représentant les communes de plus de 1 001 habitants



2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil eau potable 3/3

- Un membre de la commission représentant d'un syndicat d'eau infra,
- Un membre de la commission représentant d'un syndicat d'eau supra,
- Un représentant de l'agence de l'eau (financeur),
- Un représentant du Département du Puy-de-Dôme (financeur),



2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil assainissement 1/3

- Le Président d'ALF,
- Le V.P. en charge de la compétence,
- Le DGS d'ALF,
- Le DGSA en charge des finances d'ALF,
- La DGSA en charge des R.H. d'ALF,



2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil assainissement 2/3

- Le directeur du pôle technique d'ALF,
- L'assistante de pôle du pôle technique,
- Un membre de la commission représentant les communes de moins de 300 habitants
- Un membre de la commission représentant les communes de 301 à 1 000 habitants
- Un membre de la commission représentant les communes de plus de 1 001 habitants



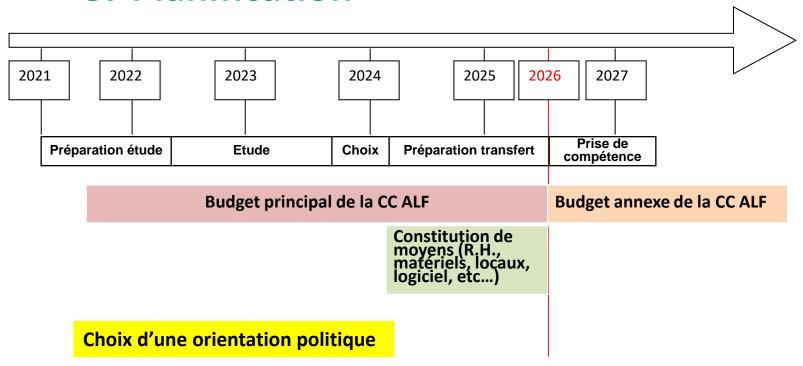
2 COPIL: un pour l'eau potable, un pour l'assainissement

Proposition de composition du copil assainissement 3/3

- Le Président du syndicat d'assainissement de Marat-Vertolaye infra,
- Un représentant de l'agence de l'eau (financeur),
- Un représentant du Département du Puy-de-Dôme (financeur),



3. Planification



Phase 1, recueil des données, de mai 2022 à décembre 2022



4. Ordre du jour de la 1ère réunion des COPIL

A programmer dans le mois de mai 2022

- Présentation des différents intervenants de la mission,
- Rappel des objectifs de l'étude,
- Etapes de travail et la méthodologie retenue,
- Le planning prévisionnel,
- Rôle et fonction du COPIL, du Conseil Communautaire,
- Modalités d'échanges et outils à mettre en place,
- Point sur le contexte de l'étude,
- Attentes, objectifs et enjeux pour les élus et personnels de la CC ALF,
- Principes généraux d'un transfert de compétence.



5. Positionnement des syndicats d'eau potable du territoire par rapport à l'adhésion au syndicat de sécurisation de l'alimentation en eau potable départemental.



6. « Voyage d'étude » à l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Le 11 mai 2022, 14h30, l'AGGLO DU PAYS D'ISSOIRE, nous invite pour partager son retour d'expérience sur leur transfert de compétence.

Nous proposons une délégation d'ALF composée du :

- Président d'ALF,
- VP de la compétence,
- DGS d'ALF,
- Dir pôle technique,
- Un membre de la commission eau potable et assainissement.



7. Accueil d'un stagiaire:

M. Antoine Carenci, en 1^{ère} année de MASTER carrière publique à l'école de droit de Clermont-Ferrand, va effectuer un stage au pôle technique du 16/05 au 15/07/2022.

Son stage porte sur l'étude du cadre juridique du transfert des compétences eau potable et assainissement.



8. Les apports de la loi 3DS

- L'obligation du transfert au 1^{er} janvier 2026 a été maintenue,
- Organisation d'un débat entre les communes sur les modalités de sa mise en œuvre,
- Les syndicats d'eau infra communautaires existants au moment du transfert de compétences pourront être maintenus dans le cadre d'une délégation,
- La possibilité pour <u>les collectivités</u>, de mobiliser leur budget général pour éviter une augmentation excessive des tarifs de l'eau,
- <u>Les intercommunalités</u> pourront également utiliser le budget général lors de leur prise de compétence afin de lisser les tarifs entre leurs membres.



9. Première approche sur la définition du projet politique :

Quelle place accordée au changement climatique et à ses enjeux ?...

En 2021, l'AELB a consacré 35,6% de son programme au changement climatique:

- Solutions fondées sur la nature,
- Gestion et partage de la ressource,
- Économie d'eau,
- Gestion durable des eaux de pluie,
- Sensibilisation,
- Communication...



Merci de votre participation